Dieudonné à Bordeaux: le Comité Action Palestine dénonce une « morale à deux vitesses »

Pour l'association pro-palestinienne, le cas Dieudonné illustre une « liberté d'expression à géométrie variable ».
Sans surprise, le Comité Action Palestine bordelais a dénoncé une morale à deux vitesses au sujet du débat sur l'interdiction éventuelle du spectacle de Dieudonné à Bordeaux prévu le 4 avril à la patinoire bordelaise de Mériadeck.
« Tout propos remettant en cause Israël est systématiquement condamné sous couvert d''antisémitisme ou d''incitation à la haine », estime le CAP dans un communiqué. « Il s''agit de faire taire toute forme d''expression critique à l''endroit de l''état colonial sioniste. »
« La liberté d''expression est à géométrie variable, poursuit CAP : elle est totale lorsqu''il s''agit d''islamophobie et de stigmatisation des immigrés; elle n''existe pas si elle met en question le sionisme. »
Et de prévenir Alain Juppé en se référant au précédent sur le sujet à Cenon, ville voisine: « la mairie de Cenon avait été condamnée pour atteinte à la liberté d''expression en 2006 après avoir voulu interdire la représentation d'une troupe de théâtre de jeunes palestiniens (Al Rowwad). «
« De plus, Alain Juppé n''est pas sans ignorer que la société d''économie mixte de la Rochelle a été condamnée à verser à Dieudonné 40 000 euros suite à l''annulation de son spectacle », ajoute l'association pro-palestinienne.
Sud Ouest
Publié le 27/02/2013 par Yannick Delneste